

JPMORGAN ETFS (IRELAND) ICAV

Europe Equity Premium Income Active UCITS ETF

22 mai 2026

(Un compartiment de JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV, un véhicule de gestion d'investissement collectif irlandais constitué sous la forme d'un fonds à compartiments multiples appliquant le principe de la séparation des engagements entre les compartiments, enregistré sous le numéro C171821 et autorisé par la Banque centrale d'Irlande en vertu des Réglementations sur les OPCVM).

Le présent Supplément (le « Supplément ») fait partie du Prospectus daté du 22 mai 2026 (le « Prospectus ») relatif à JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV (l'« ICAV ») aux fins des Réglementations sur les OPCVM. Le présent Supplément doit être lu dans le cadre du Prospectus et conjointement à celui-ci. Il contient des informations relatives au JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – Europe Equity Premium Income Active UCITS ETF (le « Compartiment »), qui est un compartiment distinct de l'ICAV.

Le Compartiment est un Compartiment géré activement.

Un investissement dans le Compartiment ne devrait pas représenter une part importante d'un portefeuille d'investissement et pourrait ne pas convenir à tous les investisseurs. Les investisseurs potentiels sont invités à lire attentivement l'intégralité du présent Supplément et du Prospectus et à prendre en considération les facteurs de risque mentionnés dans le Prospectus ainsi que dans le présent Supplément avant d'investir dans ce Compartiment. En cas de question concernant le contenu du présent Supplément, veuillez consulter votre courtier, votre banquier, votre conseiller juridique, votre expert-comptable et/ou votre conseiller financier.

Les Administrateurs, dont les noms figurent dans la section « *Gestion* » de ce Prospectus, assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. A la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations figurant dans le présent Supplément sont conformes aux faits et n'omettent aucun élément susceptible d'en affecter la teneur.

Sauf définition contraire dans le présent document ou à moins que le contexte ne l'exige autrement, tous les termes définis utilisés dans le présent Supplément auront la signification qui leur est donnée dans le Prospectus.

Devise de référence	Euro.
Indice de référence	MSCI Europe (Total Return Net).
Heure limite de réception des ordres	14 h 00 (heure du Royaume-Uni) chaque Jour d'évaluation.
Gestionnaire financier	J.P. Morgan Investment Management Inc., 270 Park Avenue, New York, NY 10017-2014, Etats-Unis, dont l'activité inclut la prestation de services de gestion d'investissement.
Montant minimum de souscription	25.000 Actions (pour les souscriptions en nature) ou l'équivalent en espèces (pour les souscriptions en espèces).
Montant minimum de rachat	25.000 Actions (pour les rachats en nature) ou l'équivalent en espèces (pour les rachats en espèces).
Date limite de règlement	Les montants de souscription compensés/les titres appropriés doivent être reçus au plus tard le deuxième Jour ouvrable suivant le Jour d'évaluation, ou à toute date ultérieure telle que déterminée par l'ICAV et notifiée aux Actionnaires en tant que de besoin.
Valorisation	La Valeur liquidative par Action est calculée conformément à la section « <i>Détermination de la Valeur liquidative</i> » du Prospectus, sur la base du dernier cours négocié des titres.
Point de valorisation	Clôture des opérations chaque Jour ouvrable sur le dernier marché à fermer au Jour ouvrable pertinent et sur lequel se négocie le titre ou l'investissement considéré.
Site Internet	www.jpmorganassetmanagement.ie

OBJECTIF ET STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement. L'objectif du Compartiment est d'offrir un revenu et une croissance du capital sur le long terme.

Politique d'investissement. Le Compartiment vise (i) à investir dans un portefeuille d'actions constitué principalement de sociétés domiciliées dans un pays européen ou qui y exercent la majeure partie de leur activité économique et (ii) à vendre des options d'achat d'actions et/ou d'indices d'actions, afin de générer un revenu par le biais des primes d'options et des dividendes y associés.

(i) Portefeuille d'actions

Le Compartiment vise à investir au moins 67% de ses actifs (hors actifs détenus à des fins de liquidité accessoire) dans des actions émises par des sociétés domiciliées dans un pays européen ou y exerçant la majeure partie de leur activité économique.

Afin d'écarter tout doute, les investisseurs voudront bien noter que le Compartiment ne cherchera pas à répliquer la performance ou la composition de l'Indice de référence. Son portefeuille se composera d'actions (qui peuvent inclure, entre autres, des Titres de l'Indice référence) sélectionnées et gérées de manière active en vue de contribuer à son objectif de génération de revenu. Le Compartiment entend par ailleurs afficher une volatilité inférieure à celle de l'Indice de référence.

Le Gestionnaire financier peut, d'une part, investir dans les titres les plus sous-évalués selon lui et, d'autre part, ne pas investir dans les titres qu'il considère comme les plus surévalués. Le Compartiment s'appuiera sur l'analyse fondamentale effectuée par le Gestionnaire financier pour identifier les titres sous-évalués et surévalués. Cette analyse fondamentale s'applique de manière cohérente à toutes les régions et à tous les secteurs et implique de rendre régulièrement visite aux émetteurs des titres, de discuter avec la direction de l'entreprise, de rassembler des informations sur la concurrence et de prendre part à des discussions avec de nombreux participants et experts du secteur concerné afin d'évaluer les flux de trésorerie, les bénéfices et les dividendes futurs des émetteurs. Ces évaluations sont ensuite analysées conjointement aux cours de marché des titres. Sur cette base, le Gestionnaire financier détermine si les titres constituent ou non un investissement attrayant d'un point de vue relatif. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la sélection des actions ne repose pas sur les versements de dividendes anticipés.

(ii) Options d'achat d'actions/d'indices d'actions

Le Gestionnaire financier cherche à obtenir un revenu supplémentaire par le biais d'une stratégie d'investissements complémentaires en instruments financiers dérivés (« IFD »). Celle-ci sera mise en œuvre en vendant systématiquement des options d'achat d'actions et/ou d'indices d'actions qui seront généralement exposées à des indices composés de Titres de l'Indice de référence. Le revenu issu des primes d'options constitue une importante source de rendement pour le Compartiment, qui peut lui permettre de réduire sa volatilité et de compenser les pertes éventuelles au niveau du portefeuille d'actions. Toutefois, les investisseurs noteront également que les pertes résultant de la vente d'options d'achat d'actions et/ou d'indices d'actions peuvent par ailleurs contrebalancer les bénéfices du Compartiment résultant de l'augmentation de la valeur du portefeuille d'actions.

Dans le cadre d'une stratégie de vente d'options d'achat, le Compartiment (en tant que vendeur de l'option) reçoit des primes de l'acheteur de l'option, en contrepartie desquelles il confère à ce dernier le droit d'acheter au Compartiment un certain niveau d'exposition à la performance de l'indice d'actions sous-jacent à un prix spécifique (désigné « prix d'exercice ») au cours d'une période donnée. Si la valeur de l'indice sous-jacent est inférieure au prix d'exercice, l'option ne sera généralement pas exercée par l'acheteur et le Compartiment conservera la totalité de la prime à l'expiration de l'option, ou une partie de la prime si l'option est résiliée de manière anticipée. En revanche, si la valeur de l'indice sous-jacent est supérieure au prix d'exercice, l'option sera généralement exercée et le Compartiment devra verser à l'acheteur la différence entre la valeur de l'indice et le prix d'exercice.

Le Gestionnaire financier sélectionnera les investissements en options sur la base de ses estimations en matière de volatilité des marchés, de valorisations des indices et de risques de marché, formulées en s'appuyant sur les ressources de son équipe d'analystes internes ainsi que sur les données de fournisseurs externes. En outre, le Gestionnaire financier évaluera les primes d'options relatives pour déterminer les modalités à privilégier dans le cadre des contrats d'options, telles que le prix d'exercice et la date d'expiration.

L'Indice de référence se compose d'actions émises par des grandes et moyennes capitalisations issues des marchés développés européens (les « **Titres de l'Indice de référence** »). Les composantes de l'Indice de référence et l'exposition géographique des Titres de l'Indice de référence sont susceptibles d'évoluer au fil du temps. Les actions reprises dans l'Indice de référence sont émises par des émetteurs qui opèrent principalement dans les secteurs de la finance, des technologies de l'information, de la consommation, de la santé et de l'industrie. De plus amples informations sur l'Indice de référence, y compris ses composantes et sa performance, sont disponibles à l'adresse <http://www.msci.com>.

L'Indice de référence est un point de référence par rapport auquel la performance du Compartiment peut être mesurée et, en tant que tel, il reflète l'univers d'investissement principal du Compartiment. Le degré de ressemblance du Compartiment avec la composition et le profil de risque de l'Indice de référence évoluera avec le temps et sa performance pourra s'écarter sensiblement de celle de ce dernier. En outre, l'exposition globale du Compartiment au marché peut s'écarter sensiblement de celle de l'Indice de référence en raison de la stratégie d'investissements complémentaires en options.

Le Compartiment pourra acquérir des actifs libellés dans n'importe quelle devise et les expositions en devises ne seront généralement pas couvertes.

Intégration des critères ESG. Le Gestionnaire financier intègre également les questions environnementales, sociales et de gouvernance (« **ESG** ») importantes sur le plan financier¹ dans le cadre du processus d'investissement du Compartiment (« **Intégration des critères ESG** »). L'Intégration des critères ESG consiste en l'inclusion systématique des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement dans un objectif de gestion du risque et d'amélioration des rendements

¹ Les questions environnementales sont liées à la qualité et au fonctionnement de l'environnement naturel et des systèmes naturels tels que les émissions de carbone, les réglementations environnementales, le stress hydrique et les déchets. Les questions sociales sont liées aux droits, au bien-être et aux intérêts des personnes et des collectivités, comme la gestion du travail et la santé et la sécurité. Les questions de gouvernance ont trait à la gestion et à la surveillance des sociétés et des autres entités émettrices comme le conseil d'administration, la propriété et la rémunération.

à long terme. L'Intégration des critères ESG en elle-même est axée sur l'importance financière et fait donc partie d'un processus d'investissement plus large. Il ne s'agit que de l'un des facteurs, parmi d'autres, pris en compte par le Gestionnaire financier dans la construction du portefeuille, incluant notamment l'achat et la vente de titres.

Les questions ESG sont des considérations non financières qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur les revenus, les coûts, les flux de trésorerie et la valeur des actifs et/ou des passifs d'une entreprise. Bien que le Gestionnaire financier tienne compte des questions ESG importantes sur le plan financier, ainsi que d'autres facteurs pertinents, dans le processus de construction du portefeuille, les analyses ESG ne sont pas décisives et il se peut que le Gestionnaire financier achète, conserve et vende, sans limitation, des titres d'entreprises/d'émetteurs dans la mesure où les décisions d'investissement sont discrétionnaires, et ce quels que soient les considérations ESG et l'impact ESG potentiel.

Afin d'étayer son avis sur les risques en matière de durabilité (susceptible d'évoluer au fil du temps), le Gestionnaire financier tient compte d'informations qui intègrent de nombreuses données liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, telles que les émissions de gaz à effet de serre / l'impact des émissions, la sécurité des produits et la rémunération des dirigeants.

Le Gestionnaire financier examine les informations sous l'angle de l'impact qu'elles peuvent avoir sur la viabilité commerciale d'une société. Les risques en matière de durabilité peuvent avoir un impact négatif sur l'efficacité opérationnelle ou la réputation d'une société, par exemple, ce qui peut se répercuter sur sa rentabilité ou sur les opportunités de croissance du capital. Le Gestionnaire financier peut également avoir recours à l'actionnariat actif afin de s'attaquer à certains risques identifiés en matière de durabilité. L'actionnariat actif consiste à exercer les droits de vote attachés aux titres et/ou à communiquer avec les émetteurs sur les questions ESG, et ce afin de suivre les résultats ESG d'un émetteur ou de les influencer.

Il convient de noter qu'un risque en matière de durabilité ne saurait en soi empêcher un investissement. En revanche, les risques en matière de durabilité font partie intégrante des processus de gestion des risques globaux et comptent parmi les nombreux risques pouvant avoir de l'importance lors de la détermination du risque global, selon l'opportunité de placement en question.

Les investissements sous-jacents au Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Instruments/Classes d'actifs. Le Compartiment investira principalement dans des actions européennes émises par des grandes et moyennes capitalisations de tout secteur, en ce compris des actions ordinaires, des actions privilégiées et des certificats représentatifs d'actions étrangères (depository receipts). Le Compartiment n'investira pas dans des titres russes. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10% de sa Valeur liquidative dans des parts de fonds d'investissements immobiliers (« REIT »). Le Compartiment investira principalement dans des titres cotés ou négociés sur des Marchés reconnus.

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 20% de sa Valeur liquidative dans des liquidités à titre accessoire (dépôts, certificats de dépôt, billets de trésorerie et obligations à taux fixe émises par des gouvernements notés investment grade ainsi que fonds monétaires) conformément aux Réglementations sur les OPCVM. Sous réserve du paragraphe qui suit, ces liquidités à titre accessoire

peuvent toutefois représenter une part plus élevée de sa Valeur liquidative à la suite d'entrées et sorties importantes de capitaux au sein du Compartiment, dans la mesure où il peut se révéler improductif ou contraire à l'intérêt des Actionnaires de chercher à investir les liquidités reçues au titre des souscriptions, ou de réaliser des actifs afin de faire face à des demandes de rachat importantes, uniquement le Jour d'évaluation considéré. Le Compartiment s'efforcera de réduire aussi rapidement que possible le pourcentage de sa Valeur liquidative détenue sous forme de liquidités à titre accessoire en deçà de 20%, en agissant au mieux des intérêts des Actionnaires.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10% de sa Valeur liquidative dans d'autres organismes de placement collectif à capital ouvert réglementés, en ce compris des ETF et des fonds monétaires, tel que décrit sous la rubrique « *Investissement dans d'autres organismes de placement collectif* » à la section « *Objectifs et politiques d'investissement* » du Prospectus.

Utilisation d'IFD et Gestion du risque. A des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement, le Compartiment peut par ailleurs recourir à des IFD afin de s'exposer aux types d'indices d'actions éligibles en vertu de la Directive OPCVM décrits ci-dessus et/ou à d'autres actifs dans lesquels le Compartiment peut investir tel que décrit ci-dessus, afin de couvrir des risques spécifiques et/ou de gérer les flux de trésorerie et les transactions sur plusieurs fuseaux horaires. Tout recours du Compartiment à des IFD sera limité (i) aux options portant sur des indices d'actions éligibles en vertu de la Directive OPCVM, tels que décrits ci-dessus ; (ii) aux futures portant sur d'autres actifs dans lesquels le Compartiment peut investir, tels que décrits ci-dessus ; (iii) aux contrats de change à terme (y compris des contrats à terme non livrables) ; et (iv) aux warrants (à concurrence de 5% maximum de la Valeur liquidative). Les IFD sont décrits sous la rubrique « *Utilisation d'instruments financiers dérivés* » à la section « *Objectifs et politiques d'investissement* » du Prospectus. Des précisions sur les indices d'actions auxquels le Compartiment est exposé seront communiquées dans les états financiers annuels de l'ICAV.

L'exposition globale du Compartiment est mesurée à l'aide de la méthode de la VaR relative (en prenant pour portefeuille de référence l'Indice de référence), telle que décrite sous la rubrique « *Gestion des risques* » à la section « *Objectifs et politiques d'investissement* » du Prospectus.

Le levier escompté correspond à 200% de la Valeur liquidative du Compartiment. Il se peut toutefois qu'il dépasse ce niveau de manière ponctuelle. Dans ce cadre, le levier correspond à la somme des expositions notionnelles des IFD utilisés, telle que définie à la section « *Gestion des risques* » du Prospectus.

Politique de divulgation des positions du portefeuille. Le Compartiment divulguera publiquement l'intégralité de ses positions sur une base quotidienne. Des informations détaillées sur les positions détenues par le Compartiment et sa politique de divulgation complète sont disponibles sur le site Internet.

Classification du Fonds – Loi allemande sur l'imposition des investissements. Le Compartiment a l'intention d'obtenir le statut de « Fonds d'actions » conformément au régime d'exemption partielle et investira plus de 50% de sa Valeur liquidative, sur une base continue, dans des actions, tel que défini dans la Loi allemande sur l'imposition des investissements.

RISQUES D'INVESTISSEMENT

La valeur de votre investissement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas votre capital de départ.

Les cours des actions peuvent augmenter ou diminuer en fonction de la performance de sociétés individuelles et des conditions de marché, parfois de manière subite ou imprévisible. Si une société fait faillite ou qu'elle traverse une phase de restructuration financière semblable, ses actions en circulation perdent généralement une grande partie ou la totalité de leur valeur.

Les cours des IFD peuvent être volatils. Ceci est dû au fait qu'une faible variation du cours de l'actif sous-jacent peut entraîner une variation nettement plus marquée du cours de l'IFD correspondant. Par conséquent, l'investissement dans ce type d'instruments peut se solder, pour le Compartiment, par une perte supérieure au montant investi. Pour plus d'informations concernant les risques associés à l'utilisation d'IFD, veuillez vous référer à la rubrique « *Risques liés aux produits dérivés* » de la section « *Informations relatives aux risques* » du Prospectus.

Bien que le Compartiment utilise une stratégie d'investissements complémentaires en IFD qui vise à fournir un revenu, il ne peut être garanti que la stratégie axée sur les dérivés atteindra cet objectif. Le Compartiment peut renoncer à un certain potentiel d'appréciation du capital, tout en conservant le risque de perte en cas de baisse du prix du sous-jacent.

La vente d'options d'achat crée une exposition pour le Compartiment, car il peut être contraint de livrer les titres sous-jacents ou d'effectuer un versement correspondant à leur valeur, ce qui peut entraîner une perte illimitée en cas d'évolution défavorable du marché. Le vendeur d'une option d'achat est exposé à une perte maximale potentiellement illimitée s'il ne détient pas les composantes de l'indice sous-jacent, même si celles-ci ne font l'objet d'aucune livraison en cas d'exercice de l'option, le contrat étant réglé en espèces. La responsabilité financière du Compartiment est donc liée à la valeur de l'indice sous-jacent.

Les REIT et investissements dans l'immobilier encourent les risques associés à la détention de biens immobiliers, lesquels peuvent exposer le Compartiment concerné à un risque de liquidité accru, à une volatilité des cours et à des pertes en raison de l'évolution de la conjoncture économique et des taux d'intérêt.

Les Classes d'Actions de distribution privilégient les dividendes plutôt que la croissance du capital, et peuvent parfois distribuer des plus-values.

Dans la mesure où des instruments détenus par le Compartiment peuvent être libellés dans, ou exposés à d'autres devises que sa Devise de référence, le Compartiment peut être affecté défavorablement par des mesures de contrôle des changes ou des fluctuations des taux de change. Par conséquent, les variations des taux de change peuvent influencer sur la valeur du portefeuille du Compartiment et des Actions.

Dans le règlement SFDR, un « risque en matière de durabilité » s'entend d'un « événement ou [d'une] situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement ». Pour la Société de gestion, constituent des risques en matière de durabilité les risques qui sont raisonnablement susceptibles

d'avoir une incidence négative importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation d'un émetteur et par conséquent sur la valeur de l'investissement y afférent. En outre, les risques en matière de durabilité peuvent accroître la volatilité d'un Compartiment et/ou les risques auxquels il est déjà exposé. Les considérations liées aux risques en matière de durabilité font partie de l'Intégration des critères ESG et l'incidence probable de ces risques sur les performances du Compartiment est évaluée en fonction de l'approche appliquée par le Gestionnaire financier pour la gestion desdits risques dans le processus d'investissement du Compartiment. S'agissant du Compartiment, il est considéré que l'impact des risques en matière de durabilité sur les performances est modéré/plus élevé que pour d'autres compartiments de l'ICAV qui ont pour objectif l'investissement durable ou qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, au sens de l'article 9 ou de l'article 8 du SFDR. Il est conseillé aux investisseurs de consulter la section « *Risques en matière de durabilité* » du Prospectus pour de plus amples informations.

Des informations plus détaillées concernant les risques figurent à la section « *Informations relatives aux risques* » du Prospectus.

PROFIL DE L'INVESTISSEUR

Le Compartiment est recommandé dans une optique de placement à long terme. Il est important que les investisseurs comprennent les risques associés à un investissement dans le Compartiment, et en particulier le risque de perte totale du capital investi, et dès lors qu'ils évaluent les risques et objectifs du Compartiment au regard de leurs propres objectifs d'investissement et tolérance au risque. Le Compartiment ne saurait constituer à lui seul un plan d'investissement complet.

Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui cherchent à obtenir un revenu et une croissance du capital sur le long terme en investissant, de manière active, essentiellement dans un portefeuille de sociétés européennes et via le recours à des options sur indices.

Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui recherchent un revenu avec des perspectives de croissance du capital sur le long terme par le biais d'une exposition aux marchés d'actions européens et qui sont disposés à accepter les risques associés à un investissement de ce type, y compris la volatilité de ces marchés et le recours à des IFD.

SOUSCRIPTIONS – MARCHE PRIMAIRE

Le Compartiment propose des Classes d'Actions de capitalisation et des Classes d'Actions de distribution, en version non couverte, libellées dans toute devise indiquée dans la section « *Classes d'Actions* » du Prospectus. Une liste complète des Classes d'Actions en circulation du Compartiment peut être obtenue sur le Site Internet, au siège social de l'ICAV ou auprès de la Société de gestion.

Les Actions seront disponibles à partir de 9 h 00 (heure du Royaume-Uni) le 25 mai 2026 jusqu'à 14 h 00 (heure du Royaume-Uni) le 24 novembre 2026 ou à toute date antérieure ou ultérieure déterminée par les Administrateurs (la « **Période d'offre** »). Au cours de la Période d'offre, le Prix d'offre initiale devrait avoisiner 25 EUR par Action (majoré d'éventuels Droits et Frais), ou l'équivalent dans la devise de la Classe concernée (majoré d'éventuels Droits et Frais). Le Prix d'offre initiale par

Action effectif pour l'ensemble des Classes peut différer du prix estimé en fonction des fluctuations de la valeur des titres entre la date du présent Supplément et la date de clôture de la Période d'offre. Le Prix d'offre initiale par Action effectif sera disponible auprès de l'Agent administratif et sur le Site Internet après la Date de clôture.

Après la Date de clôture, les Actions seront émises chaque Jour d'évaluation à la Valeur liquidative par Action appropriée, avec une provision adéquate au titre des Droits et Frais conformément aux dispositions énoncées ci-après ainsi que dans le Prospectus. Les investisseurs peuvent souscrire des Actions en espèces ou en nature au titre de chaque Jour d'évaluation en envoyant une demande avant l'Heure limite de réception des ordres applicable conformément aux exigences énoncées dans la présente section ainsi qu'à la section « *Informations relatives aux achats et aux ventes* » du Prospectus. La contrepartie, sous la forme de montants de souscription compensés/titres, doit être reçue avant la Date limite de règlement applicable. Les demandes de souscription peuvent être effectuées n'importe quel Jour ouvrable et seront traitées conformément à l'Heure limite de réception des ordres applicable qui suit la réception.

RACHATS – MARCHÉ PRIMAIRE

Les Actionnaires peuvent procéder au rachat de leurs Actions tout Jour d'évaluation à la Valeur liquidative par Action appropriée, sous réserve d'une provision adéquate au titre des Droits et Frais, à condition que la Société de gestion reçoive une demande de rachat valide de la part de l'Actionnaire avant l'Heure limite de réception des ordres au Jour d'évaluation concerné, conformément aux dispositions énoncées dans la présente section ainsi qu'à la section « *Informations relatives aux achats et aux ventes* » du Prospectus. Le règlement aura normalement lieu dans les deux Jours ouvrables suivant le Jour d'évaluation, mais peut s'avérer plus long en fonction du calendrier de règlement des marchés sous-jacents. Dans tous les cas, le règlement sera effectué au plus tard dans les 10 Jours ouvrables à compter de l'Heure limite de réception des ordres.

FRAIS ET CHARGES

Le TER de toutes les Classes d'Actions s'élèvera à 0,35% par an maximum de la Valeur liquidative.

De plus amples informations à ce sujet sont disponibles à la section « *Frais et charges* » du Prospectus.

DISTRIBUTIONS

Le Compartiment propose des Classes d'Actions de capitalisation et de distribution.

Les Classes d'Actions de distribution verseront des dividendes mensuels sur la base des revenus (en général, les revenus sous forme de dividendes provenant d'actions), de plus-values réalisées découlant de la souscription d'options d'achat d'actions et, le cas échéant, des revenus de prêts de titres, déduction faite des frais attribuables aux Classes d'Actions concernées. Ces Classes d'Actions privilégient le versement de dividendes par rapport à la croissance du capital.

COTATION

Les Actions ont été admises à la Cote officielle et à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Dublin. Les Actions peuvent également être admises à la cote sur d'autres Bourses de cotation, telles que spécifiées sur le site Internet.

AVERTISSEMENT LEGAL CONCERNANT L'INDICE DE REFERENCE

MSCI. Les données MSCI sont réservées à votre usage interne. Elles ne doivent être ni reproduites ni rediffusées sous quelque forme que ce soit, ni servir de base ou de composante à un quelconque instrument, produit ou indice financier. Aucune donnée MSCI n'est destinée à constituer un conseil d'investissement ou une recommandation de prendre (ou de s'abstenir de prendre) une quelconque décision d'investissement, et ne peut être considérée comme tel(le). Les données et analyses historiques ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie d'une analyse, d'une prévision, ou d'un pronostic des performances futures. Les données MSCI sont fournies en l'état et leur utilisateur assume la totalité du risque lié à leur utilisation. MSCI, ses sociétés affiliées et toute autre personne impliquée dans ou concernée par la compilation, le calcul ou la création d'informations MSCI (désignées collectivement les « Parties MSCI ») déclinent expressément toute garantie (y compris, de façon non limitative, toute garantie d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, de ponctualité, d'absence de contrefaçon, de qualité marchande et d'adéquation à une finalité particulière) concernant ces données. Sans restreindre la portée de ce qui précède, les Parties MSCI ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables de dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires, punitifs, consécutifs (y compris, sans restriction, les pertes de profits) ou de tout autre dommage. (www.msci.com)